

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ATTRACTIVITÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TARIFICATION 2027 DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ATTRACTIVITÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TARIFICATION 2027 DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Chaque année, il convient de s'interroger sur le niveau des tarifs appelés en contrepartie des services publics dispensés par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Concernant la politique Développement Économique, plusieurs équipements sont concernés et les dispositions tarifaires à partir du 1^{er} janvier 2027 doivent être actées.

En matière d'immobilier d'entreprises, compte-tenu des orientations débattues courant 2025 et mises en œuvre en 2026, l'offre proposée par la CAN se structure donc comme suit :

Niort Tech :

- Développement d'une offre de pépinière d'entreprises innovantes à travers des parcours adaptés et évolutifs permettant d'accompagner au mieux l'émergence de jeunes entreprises,
- Recentrage de l'offre de domiciliation d'entreprises uniquement sur cet équipement,
- Développement d'une offre élargie de salles de réunions et d'espaces évènementiels.

Hôtel d'entreprises du Niortais (4, Boulevard Louis Tardy) :

Offre exclusive d'hôtellerie d'entreprises permettant notamment l'installation de nouveaux établissements économiques sur le territoire.

Ateliers-relais d'Echiré :

Maintien des tarifs revalorisés en 2026 pour favoriser l'émergence et le développement de jeunes entreprises artisanales.

Maison de l'Economie Sociale et Solidaire

Maintien des tarifs revalorisés en 2026 sur la grille tarifaire relative à l'hébergement.

Les tarifs proposés sont exposés dans le tableau en annexe de la présente délibération.

Considérant la nécessité d'appliquer une nouvelle tarification pour l'exercice de sa compétence immobilier d'entreprise ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les nouveaux tarifs et conditions de location pour les équipements immobiliers économiques. Cette nouvelle tarification sera effective à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».